

BOISSERY – DI LUCCIO - VERKEYN

Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clémenceau 98800 NOUMEA,
Tél. 27 89 84

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIERE

* Ensemble n°3 et les millièmes y afférents, édifié sur le Lot n°130 d'une superficie de 13a 65 ca, Lotissement BERNUT Félix, Section MISSION, Commune du MONT DORE n° IC 655541-0604, et les constructions y édifiées,

*L'adjudication aura lieu le **Lundi 13 NOVEMBRE 2017** à 08 heures à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa au Palais de Justice de Nouméa, Route du Faubourg Blanchot,
Mise à prix : 12.000.000 F*

Suivant procès-verbal de saisie immobilière de Maître Florent BURIGNAT huissier de Justice associé près la Cour d'Appel de Nouméa (98800) y demeurant soussigné du 26 juillet 2017 transcrit au Service Chargé de la Publicité Foncière de Nouméa le 10 août 2017, Volume 7065 n°19,

A la requête, poursuites et diligences de la **BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT, B.C.I.** Société Anonyme d'Economie Mixte au Capital de 7 Milliards Cinq Cent Millions de Francs CFP (7.500.000.000 F CFP) dont les bureaux sont sis à Nouméa, 54 Avenue de la Victoire, immatriculée au RCS Nouméa sous le numéro B.015479, au Ridet sous le numéro 015479001, représentée par son Directeur Général en exercice ;

Pour lequel domicile est élu au CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN, Avocats à la Cour, Immeuble « BOTTICELLI » Angle rues Alma et Clémenceau à NOUMEA, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle, sur la poursuite de vente sur saisie immobilière et ses suites,

En présence ou eux dûment appelé de **Madame TUISEKA Marie Henriette épouse TUIGANA**, sans emploi, demeurant 346, rue Félix Bernut, 98809 MONT-DORE,

Partie saisie,

Il sera procédé le **LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 à 08 heures 00**, à l'audience des criées du Tribunal de Première Instance de Nouméa, au Palais de Justice, dite Ville, Route du Faubourg Blanchot, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, en UN SEUL LOT, des biens immobiliers dont la désignation suit :

DESIGNATION DU BIEN SAISI

* Ensemble n°3 et les millièmes y afférents, édifié sur le Lot n°130 d'une superficie de 13a 65 ca, Lotissement BERNUT Félix, Section MISSION, Commune du MONT DORE n° IC 655541-0604 et les constructions y édifiées, situées plus précisément 346 rue Félix BERNUT consistant en un bas de villa de type F5 composé de quatre chambres à coucher, d'un séjour, d'une cuisine, d'une salle d'eau et d'un carport aménagé en terrasse d'une surface totale de 132 m².

Figurant à l'inventaire cadastral sous les références suivantes :

N°PARCELLE NIC	LOTISSEMENT	REFERENCE	N°LOT N° LOT COPRO	SUPERF.
217 25335 002 655541-0604	MISSION LOTISSEMENT BERNUT FELIX	ACP 01777 05052008 07052008	130 003	13a 65ca

N°PARCELLE N° LOT COPRO	N° Bâti Bat/Nv/Loca l	Résidence Description	Année Constr.	SURFACE
217 25335 002 003	1 A 01 001	RUE DES CAGOUS VILLA F5 + TERR 22 ACP 0177 05052008 07052008	2008	132 m²

217 25335 002 003	1 A 01 002	RUE DES CAGOUS BUANDRIE ACP 01777 05052008 07052008	2008	4 m²
----------------------	---------------	--	------	------

Tel que cet immeuble existe, s'étend, se poursuit et comporte avec toutes ses aisances circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve y compris tous droits y attachés même omis dans la désignation, tous immeubles par destination qui peuvent en dépendre, toutes améliorations ou augmentations qui pourront y être faites par la suite.

MISE A PRIX

**DOUZE MILLIONS DE FRANCS CFP
(12.000.000 F CFP)
(Avec baisse de mise à prix à 9.000.000 F CFP)**

Il sera, en outre, déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raisons d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

CAHIER DES CHARGES

Le Cahier des Charges précisant les clauses et conditions de cette vente a été dressé par le CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN, et déposé le 28 août 2017 au greffe du Tribunal de Première Instance de NOUMEA où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

FRAIS

Tous les frais de poursuites, de vente et d'adjudication et les droits proportionnels et gradués seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à :
CABINET BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN. Avocats à la Cour, Immeuble «BOTTICELLI» Angle des rues Alma et Clémenceau à NOUMEA Tél. 27 89 84 poursuivant la vente, ou au Greffe du Tribunal de Première Instance de Nouméa où est déposé le cahier des charges.

Me Anne Laure VERKEYN, Avocat
Pour extrait

(avec baisse de mise à prix à 9.000.000 F)

Mise à prix : 12.000.000 F CFP